



Fonds pour
l'accessibilité
du Manitoba

Webinaire d'information 2026-2027
6 janvier 2026

Fin de la période de réception des demandes
20 février 2026

AccessibiliteMB.ca

Bureau de
l'accessibilité du
Manitoba

Manitoba 

Aperçu

1. Renseignements généraux
2. Objectifs et admissibilité
3. Exemples d'activités de projet admissibles et inadmissibles
4. Financement et coûts
5. Critères de sélection

AccessibiliteMB.ca

Bureau de
l'**accessibilité** du
Manitoba

Manitoba 

Aperçu

6. Demande de 2026 au Fonds pour l'accessibilité du Manitoba
7. Formulaire de budget du projet
8. Processus de paiement et rapports
9. Conditions générales de l'accord
10. Échéancier et présentation de la demande
11. Contact

[AccessibiliteMB.ca](https://www.accessibiliteMB.ca)

Bureau de
l'accessibilité du
Manitoba

Manitoba 

Des questions?

Si vous avez des questions particulières concernant votre projet ou votre demande, veuillez les envoyer par courriel à l'adresse suivante : MAF@gov.mb.ca.

AccessibiliteMB.ca

**Bureau de
l'accessibilité du
Manitoba**

Manitoba 

Renseignements généraux

- Subventions ponctuelles, axées sur des projets et pouvant atteindre 50 000 \$, destinées à soutenir les municipalités, les organismes sans but lucratif ainsi que les entreprises du Manitoba dans leurs efforts pour **éliminer les obstacles, promouvoir la sensibilisation et se conformer à la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains** et aux **normes** qui en découlent
- Géré par la Winnipeg Foundation
- Administré par le ministère des Familles
- Lancé en 2021 avec un investissement de 20 millions de dollars

[AccessibiliteMB.ca](https://www.accessibiliteMB.ca)

Bureau de
l'**accessibilité** du
Manitoba

Manitoba 

Renseignements généraux

En 2025-2026 :

- **180 organismes** ont fait une demande au cours de la dernière période de réception des demandes
- **34 projets** ont été sélectionnés; le financement total accordé était de **825 000 \$**

Objectifs pour 2026-2027

- Le Fonds pour l'accessibilité du Manitoba continue de se concentrer sur les trois premières normes d'accessibilité : **service à la clientèle accessible** (2015), **emploi accessible** (2019) et **renseignements et communication accessibles** (2022).
- Les projets doivent appuyer la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains en répondant à **au moins un** des objectifs suivants :
 - ✓ Sensibiliser la population à la prévention et la suppression des barrières.
 - ✓ Concevoir des outils, des ressources, des événements et des formations pour encourager le respect des normes de la Loi.
 - ✓ Éliminer les barrières liées à l'échange de renseignements et à la communication.

[AccessibiliteMB.ca](https://www.accessibiliteMB.ca)

Bureau de
l'accessibilité du
Manitoba

Manitoba 

Organismes admissibles

Admissibles

- Entreprises
- Organismes à but non lucratif, y compris les syndicats
- Organismes de bienfaisance
- Municipalités, autorités locales, districts d'aménagement
- Conseils des collectivités relevant des Affaires du Nord
- Entreprises et organismes situés dans une réserve
- Divisions scolaires, universités et collèges

AccessibiliteMB.ca

Bureau de
l'**accessibilité** du
Manitoba

Manitoba 

Organismes admissibles

Non admissibles

- Particuliers
- Organismes non situés au Manitoba
- Organismes non ouverts au public (clubs privés)
- Résidences privées
- Sociétés d'État

AccessibiliteMB.ca

Bureau de
l'**accessibilité** du
Manitoba

Manitoba 

Demandeurs ayant déjà reçu une subvention du Fonds

- Les organismes qui ont reçu une subvention de projet du Fonds devront attendre une période de réception avant de soumettre une nouvelle demande de subvention, s'ils remplissent l'une des conditions suivantes :
 - ils ont reçu **deux subventions consécutives dans le cadre du Fonds**
 - ils ont reçu **un maximum de 100 000 \$** (ou deux de leurs projets ont obtenu le maximum de 50 000 \$ chacun)

Activités inadmissibles

- Projets à l'extérieur du Manitoba
- **Améliorations et rénovations touchant les bâtiments**, comme le précise le Code du bâtiment du Manitoba
- Coûts opérationnels ou programmes en cours
- Services de base ou essentiels qui relèvent de la responsabilité de l'organisme municipal, provincial ou fédéral
- Projets liés à la prestation de programmes de services éducatifs, sociaux et de santé de base, mis en œuvre grâce au financement du gouvernement provincial ou fédéral
- Programmes résidentiels privés, subventions salariales, programmes de placement ou programmes d'aide aux employés

AccessibiliteMB.ca

Bureau de
l'**accessibilité** du
Manitoba

Manitoba 

Exemples d'activités admissibles

Objectif n° 1 : Sensibiliser la population à la prévention et la suppression des barrières.

Une entreprise de construction envisage d'embaucher plus d'employés handicapés, y compris des personnes sourdes et malentendantes. Elle consulte les agences de placement et les organismes de personnes handicapées au sujet des mesures d'adaptation dans le secteur et fait des recherches sur les pratiques exemplaires. Elle augmentera l'incidence du projet en partageant les pratiques exemplaires aux membres du secteur de la construction du Manitoba.

Exemples d'activités admissibles

Objectif n° 1 : Sensibiliser la population à la prévention et la suppression des barrières.

Une division scolaire du Manitoba aimerait aider les enfants qui utilisent des technologies de communication adaptatives à participer plus librement aux activités de plein air en installant des tableaux de communication sur les terrains de jeux des écoles.



Image : Exemple de tableau de communication

AccessibiliteMB.ca

**Bureau de
l'accessibilité du
Manitoba**



Exemples d'activités admissibles

Objectif n° 2 : Concevoir des outils, des ressources, des événements et des formations pour encourager le respect des normes de la Loi.

Un organisme sans but lucratif du secteur des arts souhaite élaborer un guide d'accès en ligne et en format papier pour une présentation hybride (en personne et événement en ligne) mettant en vedette des artistes et des chercheurs sourds et souffrant d'autres handicaps. Le guide permettra aux participants de connaître les caractéristiques d'accessibilité de l'événement, l'ordre du jour et un glossaire des termes et des concepts. Il aidera à réduire l'anxiété des participants à l'égard de leur présence dans un nouvel espace.

Exemples d'activités admissibles

Objectif n° 2 : Concevoir des outils, des ressources, des événements et des formations pour encourager le respect des normes de la Loi.

Un organisme sans but lucratif souhaite créer un ensemble d'aides visuelles et de directives standard à utiliser pour les intermédiaires en communication lorsqu'ils aident les personnes ayant des troubles de communication à accéder aux services policiers, juridiques, correctionnels et judiciaires. Les outils seraient mis au point en consultation avec les Manitobains atteints de troubles de communication.

Exemples d'activités admissibles

Objectif n° 3 : Éliminer les barrières liées à l'échange de renseignements et la communication.

Une petite municipalité souhaite passer en revue son matériel d'information et de communication, ainsi que le contenu de son site Web, afin de définir des pratiques exemplaires et d'être en mesure d'accueillir pleinement les divers membres de sa collectivité. Elle envisage de consulter ses citoyens, des associations de personnes handicapées et des experts en accessibilité Web avant de mettre à jour son site Web. Elle produira ensuite un rapport de projet qu'elle pourra partager avec d'autres petites municipalités.

Exemples d'activités admissibles

Objectif n° 3 : Éliminer les barrières liées à l'échange de renseignements et à la communication.

Un organisme sans but lucratif desservant des entreprises souhaite créer une série de vidéos en langue ASL pour son nouveau programme de formation à la création d'entreprise « Build a Better Business ». Cette série de 10 modules et de 15 vidéos éducatives supplémentaires permettrait aux Manitobains sourds d'avoir accès à des vidéos de formation professionnelle en ligne.

Financement

- Le montant maximal de la subvention en 2026-2027 est de 50 000 \$.
- Il n'y a pas de montant minimum.
- La demande peut inclure jusqu'à 10 % pour l'administration.
- Un organisme est limité à une demande par année, mais peut collaborer avec plusieurs candidats.
- Les demandeurs doivent préparer et soumettre une proposition de budget pour le projet qui comprend les coûts totaux du projet ainsi que les montants détaillés demandés dans le cadre de la subvention du Fonds pour l'accessibilité du Manitoba. Il faut joindre ce fichier Excel au formulaire de demande.

AccessibiliteMB.ca

Bureau de
l'accessibilité du
Manitoba

Manitoba 

Coûts admissibles et non admissibles

Admissibles

- Salaires pour le personnel du projet et les consultants
- Promotion du projet et des ressources
- Traduction en langue ASL ou dans d'autres langues

Non admissible

- Coûts associés au fonctionnement général
- Rénovation de bâtiments (comme les rampes et les ouvertures de porte automatiques)
- Les mesures d'adaptation pour les employés, les déplacements en dehors du Manitoba, l'hébergement et les repas.

Veillez consulter les lignes directrices du Fonds pour l'accessibilité du Manitoba pour obtenir la liste complète.

AccessibiliteMB.ca

Bureau de
l'accessibilité du
Manitoba

Manitoba 

Critères de sélection

- **Admissibilité** : Le demandeur et le projet répondent à tous les critères d'admissibilité et ont respecté les exigences s'appliquant à la demande avant la date limite. Le projet doit appuyer les objectifs de 2026-2027.
 - * Les bénéficiaires de subventions du Fonds pour des projets en cours depuis 2025 peuvent présenter une demande si elle concerne un nouveau projet.
- **Capacité** : Le demandeur a-t-il la capacité d'administrer, de gérer et de superviser le projet avec les ressources humaines et financières disponibles? Le demandeur fait-il preuve d'un engagement envers l'accessibilité?

Critères de sélection

- **Plan de travail, budget et résultats** : Le projet définit-il des étapes claires sous-tendues par un budget raisonnable et selon un calendrier réalisable? Le projet présente-t-il des résultats réalisables et un moyen de les évaluer?
- **Intégration** : Le demandeur a-t-il intégré l'expertise des Manitobains victimes de barrières dans l'élaboration, la réalisation ou l'évaluation du projet? Le projet demandera-t-il la participation d'un nombre important de personnes ou d'organismes?

Critères de sélection

- **Incidence** : Le projet proposé améliorera-t-il la sensibilisation à l'accessibilité et la conformité à la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains? Le projet bénéficiera-t-il à un nombre important de personnes ou servira-t-il de modèle à d'autres organismes? Le projet cible-t-il une population ou une région mal desservie?
- **Autres points à envisager** : Selon la demande, la priorité sera accordée aux projets innovants, qui répondent aux besoins déterminés et qui favorisent l'accessibilité au-delà de la période de financement.

Demande de 2026 au Fonds pour l'accessibilité du Manitoba

- La date limite pour la soumission des demandes est le 20 février 2026.
- Le lien vers le formulaire de demande renvoie à un formulaire en ligne. Comme il n'y a aucun bouton « Enregistrer », il faut remplir l'intégralité du formulaire de demande.
- Préparez une version au format Word de votre demande, puis ajoutez-y le contenu et cliquez sur « Envoyer ».

AccessibiliteMB.ca

Fonds pour l'accessibilité du Manitoba
Manitoba

Formulaire de demande au fonds pour l'accessibilité du Manitoba (FAM)

Le Fonds pour l'accessibilité du Manitoba octroie des subventions ponctuelles pour aider les organismes et les entreprises du Manitoba à supprimer les barrières et à mieux connaître la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains et ses normes, dans le but d'encourager la conformité.

Le programme de subventions 2026-2027 sollicite des demandes pour des projets qui ciblent une ou plusieurs normes d'accessibilité : service à la clientèle, emploi et information et communication.

En 2026-2027, le Fonds ne financera aucun projet d'immobilisations.

Veillez noter: Ce formulaire électronique ne peut pas être sauvegarder. Nous vous prions de préparer votre soumission en format Word d'avance et de copier vos renseignements sur cette page.

Date de la demande *

yyyy-mm-dd

Votre organisme a-t-il reçu une subvention au Fonds en 2025? *

Oui

Non

Est-ce la première fois que votre organisme présente une demande? *

Oui, mon organisme est un nouveau demandeur pour cette subvention.

Non, ce n'est pas la première fois que mon organisme présente une demande pour cette subvention.

Coordonnées de l'organisme ou de l'entreprise

Nom légal complet de l'organisme ou de l'entreprise *

Demande de 2026 au Fonds pour l'accessibilité du Manitoba

- **Renseignements sur le demandeur :**
 - Nom légal complet de l'organisme ou de l'entreprise
 - Nom de la personne-ressource
 - Téléphone, courriel et site Web de l'organisation ou de l'entreprise
 - Année d'exploitation (au plus tard le 30 janvier 2025)
 - Numéro d'organisme de bienfaisance enregistré ou d'entreprise incorporée
 - Échéancier proposé du projet (doit être réalisé d'ici le 31 mars 2027)
 - Description de l'organisme
 - Nom et résumé du projet

AccessibiliteMB.ca

**Bureau de
l'accessibilité du
Manitoba**

Manitoba 

Demande de 2026 au Fonds pour l'accessibilité du Manitoba

- **Plan de travail détaillé du projet**
 - Activités clés, échéancier, résultats attendus, évaluation et mesure.
- Partenariats de projet et inclusion des personnes handicapées.
 - Décrire la participation des personnes handicapées au projet et indiquer à quel stade elles interviennent (conception, planification, prestation de services ou participation à une activité ou à un événement).

AccessibiliteMB.ca

Bureau de
l'accessibilité du
Manitoba

Manitoba 

Demande de 2026 au Fonds pour l'accessibilité du Manitoba

- **Incidence du projet**

- Comment le projet améliorera-t-il la sensibilisation ou la conformité aux normes et à la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains?
- Qui bénéficiera de ce projet et de quelle façon?
- Le projet concerne-t-il un groupe démographique particulier qui doit faire face à des obstacles supplémentaires?

[AccessibiliteMB.ca](https://www.accessibiliteMB.ca)

Bureau de
l'accessibilité du
Manitoba

Manitoba 

Formulaire de budget du projet

- Indiquez en dollars les coûts estimés pour terminer le projet subventionné.
- Utilisez le modèle de budget pour énumérer les coûts totaux du projet ainsi que les coûts demandés dans le cadre du programme de subvention du Fonds pour l'accessibilité du Manitoba. Aucun fonds de contrepartie n'est requis.
- Utilisez le formulaire de budget fourni (feuille Excel) et joignez-le au formulaire de demande en ligne.

DEMANDE AU TITRE DU FONDS - FORMULAIRE DE RAPPORT FINANCIER		
Instructions :		
Tableau 1 : Indiquez chaque coût estimatif du projet en utilisant les catégories ci-dessous. Utilisez la première colonne pour indiquer les coûts totaux estimatifs de réalisation du projet. Utilisez la deuxième colonne pour indiquer tous les coûts pour lesquels un financement est demandé au Fonds pour l'accessibilité du Manitoba.		
Tableau 2 : Indiquez toutes les sources de financement qui contribuent à ce projet. Décrivez le type de coûts que le financement appuiera. Indiquez le montant total fourni par chaque source, y compris le montant demandé au Fonds.		
*S'il n'y a pas de coûts pour une catégorie ou un article en particulier, laissez la cellule vide OU supprimez les lignes d'information qui ne sont pas pertinentes pour le projet proposé.		
Une fois le formulaire est rempli, veuillez sauvegarder la feuille de calcul et inscrire le nom de votre organisme dans le titre du fichier. Joignez ce fichier Excel au formulaire de demande que vous présentez au Fonds lorsque vous êtes invité à téléverser un fichier.		
TABLEAU 1 : ESTIMATION DES COÛTS DU PROJET		
DÉTAIL DES COÛTS ADMISSIBLES	COÛT ESTIMÉ TOTAL DU PROJET	DEMANDE DE FINANCEMENT AU FONDS
Production de ressources		
Rédaction et révision	\$ -	\$ -
Conception	\$ -	\$ -
Production numérique	\$ -	\$ -
Formats imprimés et substituts	\$ -	\$ -
Production photographique et cinématographique	\$ -	\$ -
Fournitures et matériel	\$ -	\$ -
Événements		
Location d'installations	\$ -	\$ -
Location d'équipements	\$ -	\$ -
Plateforme de webinaires	\$ -	\$ -
Frais techniques	\$ -	\$ -
Frais de conférence ou de formation	\$ -	\$ -
Échange de renseignements et communication		
Promotion	\$ -	\$ -
Traduction	\$ -	\$ -
Frais de logiciel/licence	\$ -	\$ -
Mises à niveau de l'accessibilité Web	\$ -	\$ -
Équipements destinés à améliorer l'accessibilité	\$ -	\$ -
Opérations/capacité du projet		
Salaires de l'équipe du projet ou honoraires des consultants	\$ -	\$ -
Consultation de personnes handicapées et d'experts	\$ -	\$ -

Processus de paiement et rapports

- À la signature de l'accord de contribution au projet, **90 % des fonds approuvés** seront versés.
- Les projets peuvent faire l'objet d'une vérification par le gouvernement du Manitoba.
- Le rapport final comprend un rapport narratif et un état final des recettes et des dépenses, par rapport au budget approuvé du projet.
- Le **paiement final de 10 %** sera effectué à la réception et à l'acceptation du projet final et des rapports finaux par le Bureau de l'accessibilité du Manitoba.

Conditions générales

Après l'approbation, un accord de contribution au projet doit être signé entre le demandeur et le gouvernement du Manitoba. L'accord présentera :

- l'utilisation acceptable des fonds
- la date de début et de fin du projet
- l'échéancier des paiements
- les exigences relatives à l'établissement de rapports
- le protocole de communication
- les politiques et les lignes directrices en matière de conflit d'intérêts

AccessibiliteMB.ca

Bureau de
l'accessibilité du
Manitoba

Manitoba 

Échéancier

- Le programme de subvention du Fonds pour l'accessibilité du Manitoba s'harmonise autant que possible avec l'exercice financier du gouvernement du Manitoba : **du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027.**
- La série de demandes prend fin le **20 février 2026.**
- Les projets doivent être terminés au plus tard le **31 mars 2027.**

[AccessibiliteMB.ca](https://www.accessibiliteMB.ca)

Bureau de
l'accessibilité du
Manitoba

Manitoba 

Préserver une demande

- Consultez le site accessibilitymb.ca/index.fr.html.
- Téléchargez les lignes directrices du Fonds pour l'accessibilité du Manitoba.
- Consultez les intervenants dans l'élaboration de votre projet.
- Collaborez pour accéder à l'expertise et augmenter les effets du projet.
- Une option de renouvellement de la demande est incluse dans le formulaire.

**N'oubliez pas que la date limite de présentation de demande est le
20 février 2026**

AccessibiliteMB.ca

**Bureau de
l'accessibilité du
Manitoba**

Manitoba 

Nous joindre

Veillez communiquer avec nous si vous avez besoin du formulaire de demande dans un autre format ou si vous avez d'autres questions.

Bureau de l'accessibilité du Manitoba

Téléphone : 204 945-7613 (à Winnipeg)

Sans frais : 1 800 282-8069, poste 7613

Courriel : MAF@gov.mb.ca

AccessibiliteMB.ca

**Bureau de
l'accessibilité du
Manitoba**

Manitoba 